



FO s'est adressé à Mme Mayerfeld, encore directrice du réseau régional de France.3

Liminaire FO au CSE Réseau - 9 SEPTEMBRE 2020 -

Madame la Présidente de ce CSE,

Tout d'abord, ce sont des retrouvailles en présentiel, puisqu'il s'agit de la toute première instance autour d'une table depuis février. Et il s'agit ensuite d'une rentrée très particulière, alors que nous débutons le tout nouveau mandat de Delphine Ernotte et que c'est la rentrée de septembre du post confinement, au lendemain des grilles adaptées aux plans de reprises d'activité du printemps dernier.

Avec, à l'ordre du jour de ce CSE un point important sur la situation générale du réseau France 3 et un autre sur la grille de ce mois de septembre... Et avec une pensée toute particulière pour un mot que nous avons tous en tête, même s'il n'est pas précisément cité : **la régionalisation !**

Et nous apprenons ce lundi votre départ du réseau. Alors, certes, vous ne le quittez pas complètement, et allez continuer à être en lien avec tout ce qui le concerne dans vos nouvelles fonctions. Mais certains des points forts des débats du moment seront logiquement à remettre sur la table avec la personne qui va vous succéder.

Quels sont-ils, ces points ?

Tout d'abord, ce que nous venons d'évoquer : la régionalisation, et donc le développement de l'offre de programmes en régions. Nous avons à ce sujet **une attente forte** : nous ne voulons pas être cantonnés à un simple rôle de diffuseur mais bel et bien **développer notre production en interne**. Nous avons des personnels compétents, qui **ont soif de pouvoir mieux exercer leurs talents** qu'ils ne

le font bien souvent ces dernières années. Ceci est même une cause assez forte du mal être que certains ressentent : c'est ce que certaines expertises ont pu mettre en avant, et ce sera vraisemblablement le cas d'une prochaine. Après avoir dit cela, on imagine fort bien que la belle réponse que l'on peut avoir à cela est « *mais justement, la régionalisation est à l'ordre du jour* ». Certes, **mais avec quelles organisations, quels moyens, et des contenus fabriqués par qui, comment ??**

Pour le symbole, nous sommes ici en Bourgogne Franche Comté, sur une terre où se trouvait il n'y a pas si longtemps un CCR, qui, ici, était utilisé tous les jours...jusqu'à ce qu'il devienne remisé pour devenir une loge de maquillage sur un autre site. Alors, oui, peut-être que ce matériel est effectivement devenu obsolète, mais depuis, il n'a pas été remplacé par autre chose, et la Bourgogne Franche Comté a perdu, depuis, les émissions qui étaient conçues grâce à ce CCR. Donc, oui, la régionalisation constitue un immense espoir pour les antennes régionales et leurs personnels...mais encore faudra-il être précis sur ce que l'on entend par ce mot. Nul doute qu'il s'agira là **d'un des plus importants débats qui attendent votre successeur**.

Un autre sujet est celui du **télétravail**. Certes, il s'agit d'un sujet qui concerne toute l'entreprise, mais des particularités concernent le quotidien du réseau. N'oublions pas que ces derniers mois ont marqué, que tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faudra en tenir compte : « *rien ne sera plus comme avant* » ! En conséquence, l'existence de dispositions sur les contours du télétravail, allant bien au-delà de ce qui est prévu aujourd'hui par l'accord QVT est devenu une nécessité. Cette négociation vient de débiter, c'est une bonne chose.

Mais il ne faut pas que son déroulé soit sur un temps trop long, car **le besoin est urgent, et les réalités concrètes**. Et surtout, il y a besoin aussi que les managers s'approprient mieux ce sujet qu'ils ne le font parfois, sur certains sites.

Enfin, le réseau, c'est aussi cette instance et notamment sa CSSCT. Les élus Force Ouvrière veulent saluer ici tout l'importance que vous y avez accordée. Vous avez notamment participé quasiment à chacune d'elles, et avez donc contribué au bon fonctionnement de cette commission. Mais, vous le savez, ses 6 élus sont peu nombreux et ne disposent pas

de crédits d'heures spécifiques, alors que le travail est immense. Beaucoup plus que ce que nous avons envisagé il y a 2 ans et demi lors des négociations sur ces nouvelles instances issues des ordonnances Travail.

Alors, vous allez sans doute logiquement nous dire que nous sommes en CSE réseau, et que ce n'est donc pas ici que ce type de débat peut être engagé. Soit, mais c'est là peut-être une bonne transition, puisque justement, à compter du 28 septembre, c'est à vous qu'il faudra demander cela. Nous vous le demandons donc dès aujourd'hui.